

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 2797)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 377

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Duparay

à l'amendement n° 375 du Gouvernement

ARTICLE 1ER A

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« dirigeants »

insérer les mots :

« et des salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose d'étendre aux salariés des fédérations le plafond de rémunération applicable à leurs dirigeants.